

## SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Lundi, le 3 juin 2019, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:

|                    |                 |
|--------------------|-----------------|
| M. le conseiller   | Paul Pineault   |
| Mme la conseillère | Sylvie Larouche |
| M. le conseiller   | Germain Grenon  |
| M. le conseiller   | André Dufour    |
| M. le conseiller   | Philippe Dufour |
| M. le conseiller   | Richard Sirois  |

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

174-2019

### **Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019.**

---

#### **1.0 PENSÉE.**

#### **2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 3 JUIN 2019.**

#### **3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :**

**3.1** Séance ordinaire du 6 mai 2019.

**3.2** Séance spéciale du 13 mai 2019.

**3.3** Séance spéciale du 27 mai 2019.

#### **4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:**

**4.1** Vente d'une partie du lot 15A-5, Rang 4 Est, Canton de Falardeau – Autorisation de signatures.

**4.2** Congrès FQM - 2019.

**4.3** Achat du 122, boulevard Saint-David (Caisse) – Autorisation de signatures.

**4.4** Rapport du maire – Faits saillants 2018.

**4.5** Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.

**4.6** MADA.

#### **5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE:**

**5.1** Service de sécurité incendie – Nomination – Officiers.

**5.2** Achat de radios mobiles (3) et portatifs (2).

**5.3** Achat d'équipements - Pompiers.

#### **6.0 TRANSPORT ROUTIER:**

**6.1** Entretien d'hiver – Secteur alpin – Appel d'offres public.

**6.2** Nivelage - Courtoisie.

#### **7.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:**

**7.1** Période de vacances – Émission des permis de construction.

**7.2** Adoption – Premiers projets des Règlements:

- R-491 – Plan d'urbanisme;
- R-492 – Zonage;
- R-493 – Lotissement;
- R-494 – Construction;

- R-495 – Conditions d'émission du permis de construction;
- R-496 – Permis et certificats;
- R-497 – Dérogations mineures.

**8.0 LOISIRS ET CULTURE:**

- 8.1** Formation – Conditionnement physique.
- 8.2** Concession – Restaurant – Aréna.
- 8.3** Loisirs – Emplois d'été.
- 8.4** Réfection du compresseur # 1 – Aréna.
- 8.5** Camping Oasis – Emploi d'été.

**9.0 CORRESPONDANCE.**

**10.0 AFFAIRES NOUVELLES :**

- 10.1** Motion de félicitations – Mme Louisa-Maria da Silveira – Cœur de pomme.
- 10.2** Asphaltage – Courbes du 2<sup>e</sup> Rang.
- 10.3** Procédures – Traitement des plaintes.
- 10.4** \_\_\_\_\_
- 10.5** \_\_\_\_\_

**11.0 COMITÉS :**

- 11.1** \_\_\_\_\_
- 11.2** \_\_\_\_\_
- 11.3** \_\_\_\_\_

**12.0 ACCEPTATION DES COMPTES.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**175-2019**

**Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**176-2019**

**Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 13 mai 2019, 20 h.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 13 mai 2019, 20 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

177-2019

**Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 27 mai 2019, 19 h.**

---

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 27 mai 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

178-2019

**Vente d'une partie du lot 15A-5, Rang 4 Est, Canton de Falardeau – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau vende à SST 2006 (ou représentant) une bande de terrain d'environ 40 mètres de profondeur par environ 140 mètres de largeur (lot 15A-5, Rang 4 Est, Canton de Falardeau) au prix avant taxes de 10 300 \$; que tous les honoraires professionnels de cette transaction soient assumés par l'acquéreur, incluant ceux d'arpentage découlant de l'effet de cette transaction sur les terrains adjacents; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

179-2019

**Congrès 2019 – Fédération québécoise des municipalités.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise 2 membres du conseil municipal (Mme Sylvie Larouche et M. André Dufour) à assister au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu du 26 au 28 septembre 2019 au Centre des Congrès de Québec; que l'inscription de 799 \$/personne (+ taxes) soit faite, et que les dépenses inhérentes à cette activité soient présentées au comité de finance pour acceptation et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

180-2019

**Achat du 122, boulevard Saint-David (Caisse) – Autorisation de signatures.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat du bâtiment situé au 122, boulevard Saint-David au prix de 65 000 \$; que la Municipalité autorise la location de l'espace "guichet automatique" de la Place des Fondateurs à la Caisse de la Rive-Nord du Saguenay au coût annuel de 4 333,33 \$ pendant 15 ans; et que Mme le maire Catherine Morissette et M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à donner plein effet à la présente. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères),

## **Rapport du maire**

Le « Rapport du maire » relatif à l'année financière 2018 est déposé tel que ci-bas présenté.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU RAPPORT DU MAIRE – EXERCICE FINANCIER 2018**

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, au plus tard lors de la séance ordinaire tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe de l'année précédente.

L'année 2018 s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses à des fins fiscales de **96 878 \$** (voir détails au verso). Ce montant, ainsi qu'un redressement net des exercices antérieurs de 39 103 \$, porte le surplus libre accumulé au 31 décembre 2018 à **281 676 \$**.

La dette de la Municipalité au début de l'année 2018 était de 10 289 465 \$, laquelle a fait l'objet d'une correction à la baisse concernant le véhicule incendie (- 93 746 \$) la ramenant à 10 195 719 \$. À cette dette s'est ajouté le financement complémentaire de 271 000 \$ de certains règlements d'emprunt (principalement usine d'eau potable du secteur alpin et Place des Fondateurs) et à laquelle ont été soustraits des remboursements et subventions de 954 048 \$, laissant ainsi une dette au 31 décembre 2018 de **9 512 671 \$**.

L'ensemble des opérations comptables de la Municipalité a été soumis à la vérification externe de la firme Mallette et aucune restriction n'a été émise suite à leurs travaux relativement à l'année financière se terminant le 31 décembre 2018.

En résumé, la Municipalité est en excellente santé financière et continuera à mettre à niveau l'ensemble de ses infrastructures, à promouvoir son potentiel récréotouristique quatre saisons, et à stimuler l'activité économique dans son milieu tout en maintenant un des taux global de taxation les plus bas, compte tenu de la très grande palette et qualité de services offerts aux citoyens.

**Catherine Morissette, Maire**  
Le 3 juin 2019

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU Réel vérifié au 31 décembre 2018**

|   | <i>BUDGET<br/>2018</i>  | <i>CUMULATIF<br/>AU<br/>31/12/2018</i> |
|---|-------------------------|--|
| <b>REVENUS :</b>                            |                         |  |
| ➤ <i>Taxes</i>                              | <i>3 301 326</i>        | <i>3 353 786</i>                       |
| ➤ <i>Paiement tenant lieu de taxes</i>      | <i>3 174 369</i>        | <i>3 207 646</i>                       |
| ➤ <i>Autres recettes de sources locales</i> | <i>566 695</i>          | <i>706 386</i>                         |
| ➤ <i>Transferts</i>                         | <i>29 710</i>           | <i>200 050</i>                         |
| <b>TOTAL DES REVENUS :</b>                  | <b><i>7 072 100</i></b> | <b><i>7 467 868</i></b>                |

|   |                  |                  |
|---|------------------|------------------|
| <b>DÉPENSES :</b>   |                  |                  |
| ➤ Administration générale                                       | 1 013 254        | 1 037 622        |
| ➤ Sécurité publique   | 831 996          | 933 646          |
| ➤ Transport   | 1 211 581        | 1 875 076        |
| ➤ Hygiène du milieu   | 1 006 202        | 1 409 626        |
| ➤ Urbanisme et mise en valeur du territoire                     | 173 709          | 171 385          |
| ➤ Loisirs et culture  | 885 828          | 1 141 730        |
| ➤ Frais de financement  | 211 271          | 235 308          |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES :</b>                                     | <b>5 333 841</b> | <b>6 804 393</b> |
| <b>IMMOBILISATIONS:</b>   |                  |                  |
| ➤ Amortissement   | -                | 1 088 932        |
| <b>FINANCEMENT:</b>   |                  |                  |
| ➤ Remboursement de capital                                      | 830 345          | 503 055          |
| <b>AFFECTATIONS :</b>   |                  |                  |
| ➤ Activités d'investissement                                    | 363 000          | 301 658          |
| ➤ Appropriations de fonds                                       | 544 914          | 850 815          |
| <b>TOTAL DES AFFECTATIONS :</b>                                 | <b>907 914</b>   | <b>1 152 473</b> |
| <b>TOTAL DES DÉPENSES ET DES ÉLÉMENTS D'AJUSTEMENT FISCAUX:</b> | <b>7 072 100</b> | <b>7 370 989</b> |
| <b>RÉSULTAT NET: (DÉFICIT) À des fins fiscales</b>              | <b>0</b>         | <b>96 879</b>    |

181-2019

**Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay – Aide financière.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaite soutenir la Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay dans son projet de reconstruction du chalet principal de la station de ski Le Valinouët en vendant le terrain nécessaire au prix de 40 000 \$ et en subventionnant le coût à la Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay en vertu de la Loi d'intérêts privés le lui permettant.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse à la Coopérative de travail du Mont Victor-Tremblay une subvention de 40 000 \$ afin de lui permettre d'acheter de la Municipalité le terrain nécessaire à la reconstruction du chalet principal de la station de ski Le Valinouët. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

182-2019

**MADA – Comité – Renouvellement de la politique MADA.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise de nouveau la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage pour le renouvellement de la politique municipale des aînés; et que les personnes suivantes soient nommées sur le comité exécutif :

- M. Gil-Réal Simard
- Mme Cynthia Larouche
- Mme Caroline Boies
- M. Philippe Dufour, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**183-2019**

**Service de sécurité incendie – Nomination – Officiers.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau nomme à titre d'officiers auprès de son service incendie, les personnes suivantes:

- M. Josué Larouche            Directeur
- M. Germain Mercier        Directeur adjoint
- M. Gilles Gauthier        Capitaine
- M. Yves Saulnier         Lieutenant
- M. Patrick Béchard        Lieutenant
- M. Étienne Simard        Lieutenant

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**184-2019**

**Achat de radios mobiles (3) et portatifs (2).**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat de 3 radios mobiles et 2 portatifs au coût de 4 965,76 \$ pour les services incendie et technique de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**185-2019**

**Achat d'équipements – Pompiers.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a demandé des propositions pour l'achat des équipements incendie suivants:

- 7 habits (bunker)
- 9 casques
- Accessoires (écussons)

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues:

- L'Arsenal                      17 407,22 \$
- Boivin & Gauvin            18 930,63 \$
- Aéro-feu                      21 678,54 \$

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat des équipements ci-haut suivants pour son service incendie au coût de 17 407,22 \$, tel que proposé par L'Arsenal. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**186-2016**

**Entretien d'hiver – Secteur alpin – Appel d'offres public.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon, à procéder pour et au nom de la Municipalité, à un appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins pour le secteur alpin sur une distance de 8.6 km. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**187-2019**

**Courtoisie municipale – Nivelage.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède, à titre de courtoisie, à un nivelage des chemins des secteurs de villégiature selon la politique habituelle de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**188-2019**

**Période de vacances – Émission des permis de construction.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Mme Caroline Boies, à émettre les permis de construction pendant la période de vacances de l'inspecteur municipal, soit du 18 août 2019 au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclusivement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**189-2019**

**Adoption – Projet de règlement 491 – Plan d'urbanisme.**

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le projet de Règlement 491 ayant pour objet de remplacer le règlement 236 et ses amendements concernant le plan d'urbanisme, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**190-2019**

**Adoption – Projet de règlement 492 – Zonage.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le projet de Règlement 492 ayant pour objet de remplacer le règlement 237 et ses amendements concernant le zonage, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**191-2019**

**Adoption – Projet de règlement 493 – Lotissement.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le projet de Règlement 492 ayant pour objet de remplacer le règlement 238 et ses amendements concernant le lotissement, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**192-2019**

**Adoption – Projet de règlement 494 – Construction.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que le projet de Règlement 494 ayant pour objet de remplacer le règlement 239 et ses amendements concernant la construction, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**193-2019**

**Adoption – Projet de règlement 495 – Conditions d'émission du permis de construction.**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le projet de Règlement 495 ayant pour objet de remplacer le règlement 240 et ses amendements concernant les conditions d'émission du permis de construction, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**194-2019**

**Adoption – Projet de règlement 496 – Permis et certificats.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le projet de Règlement 496 ayant pour objet de remplacer le règlement 241 et ses amendements concernant les permis et certificats, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**195-2019**

**Adoption – Projet de règlement 497 – Dérogations mineures.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le projet de Règlement 497 ayant pour objet de remplacer le règlement 242 et ses amendements concernant les dérogations mineures, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

196-2019

**Formation – Conditionnement physique.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. Nicolas Dionne, à participer à la formation *POUND "Level Up"* qui se tiendra le 7 juillet 2019 à Québec au coût de 269 \$ us et que les pièces justificatives inhérentes à cette activité soient déposées au bureau de la Municipalité pour approbation par le Comité de finance et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

197-2019

**Centre sportif Réjean Tremblay – Concessionnaire – Restaurant.**

**CONSIDÉRANT** que Mme Lise Devost opère le restaurant du Centre sportif Réjean Tremblay depuis plusieurs saisons;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité se déclare satisfaite des services offerts par Mme Lise Devost.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu de renouveler pour la saison 2019-2020 l'entente intervenue avec Mme Lise Devost relative à l'opération du restaurant du Centre sportif Réjean Tremblay au même coût que la saison précédente, soit 200\$/mois. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

198-2019

**Emplois étudiants – Été 2019 – Loisirs.**

**CONSIDÉRANT** les recommandations faites par le Comité des Loisirs pour l'engagement de six (6) étudiants pour le camp de jour et pour la halte-garderie;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau embauche pour le bon fonctionnement du camp de jour et de la halte-garderie, les personnes ci-bas :

| Noms                    | Conditions d'emploi |   |           |   |            |  |
|-------------------------|---------------------|---|-----------|---|------------|--|
| ➤ Dionne Émy            | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |
| ➤ Laperrière Julie-Anne | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |
| ➤ Lapierre Coralie      | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |
| ➤ Lapointe Ann-Charlie  | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |
| ➤ Painchaud Maïka       | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |
| ➤ Tremblay Noémie       | 6 Sem.              | X | 40 h/sem. | X | 12,50 \$/h |  |

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**199-2019**

**Réfection du compresseur # 1 – Aréna.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise Cimco à procéder à la réfection du compresseur # 1 situé au Centre sportif Réjean Tremblay au coût de 9 250 \$ (plus taxes). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**200-2019**

**Préposé au camping – Engagement.**

**CONSIDÉRANT** le désistement du préposé au camping engagé par la résolution 168-2019.

**POUR CE MOTIF:**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'engagement de Mme Julie Hébert au poste de préposée au Camping Oasis en remplacement de l'employé s'étant désisté et que Mme Caroline Boies soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant. A. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Correspondance:**

- 1) Le 2 mai 2019, Culture pour tous, invitant la Municipalité à participer aux 23<sup>es</sup> Journées de la culture qui les 27, 28 et 29 septembre prochains sous la thématique *Tisser des liens, bâtir des ponts*.
- 2) Le 3 mai 2019, Mme Christine Dufour, directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité copie du règlement numéro 18-392 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay ayant pour objet de créer une affectation industrialo-portuaire afin d'y accueillir un terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay.
- 3) Le 6 mai 2019, M. Richard Simard, d'Hydro-Québec, informant la Municipalité que des travaux d'élagage s'effectueront au cours des prochains mois sur le territoire de Saint-David-de-Falardeau.
- 4) Le 8 mai 2019, M. Paul Boivin, représentant les résidents du 702 au 770, 12<sup>e</sup> chemin du lac Clair, demandant à la Municipalité l'obtention d'une évaluation de coût pour la réparation et l'asphaltage de cette partie de chemin.

- 5) Le 8 mai 2019, M. Roberto Tremblay, président de Valineige SA, informant la Municipalité que des directives ont été données à leurs avocats afin de demander l'annulation des résolutions 256-2018 et 108-2019 relatives à la vente d'un terrain.
- 6) Le 8 mai 2019, la communauté de Mashteuiatsh, faisant parvenir à la Municipalité, un calendrier 2019-2020 soulignant l'Année internationale des langues autochtones.
- 7) Le 9 mai 2019, M. Jean-Sébastien David, chef des opérations pour Arianne Phosphate, remerciant la Municipalité pour son appui envers le projet de mine de phosphate au Lac à Paul.
- 8) Le 9 mai 2019, M. Maxime Bélanger, de l'Office des personnes handicapées du Québec, transmettant à la Municipalité pour affichage, 2 affiches de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 7 juin prochains.
- 9) Le 10 mai 2019, M. Tommy Tremblay, directeur général pour le Conseil régional de l'Environnement et du Développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à participer à la demi-journée de conférences sur la thématique des défis de gestion des barrages face au phénomène des changements climatiques qui se tiendra le 18 juin prochain à Alma.
- 10) Le 10 mai 2019, M. Marc Deschênes, du Centre dentaire Marc Deschênes, invitant la Municipalité à participer à la soirée spectacle bénéfique au profit de la Société canadienne du cancer, qui se tiendra le 16 juin prochain à Chicoutimi.
- 11) Le 10 mai 2019, Mme Marilyne Tremblay, du Centre de prévention du suicide 02, invitant la Municipalité à devenir membre.
- 12) Le 14 mai 2019, M. Gilles Dufour, président du Club du lac Brochet, remerciant la Municipalité pour les travaux d'amélioration de chemin effectués l'an passé qui ont déjà plusieurs impacts positifs sur l'état du chemin cette année lors du dégel et des nivelages.
- 13) Le 22 mai 2019, Mme Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, invitant la Municipalité à participer à l'appel de projets en cours jusqu'au 19 juin prochain, afin d'obtenir une aide financière pour réaliser les politiques et les plans d'action en faveur des aînés dans notre collectivité.
- 14) Le 22 mai 2019, Mme Christine Dufour, directrice générale pour la MRC du Fjord-du-Saguenay, faisant parvenir à la Municipalité une résolution d'appui relative à une demande d'exclusion de la zone agricole permanente des lots 4-P, 5-P et 6-P du Rang 2 Ouest, Canton de Falardeau concernant le Zoo de Falardeau.
- 15) Le 22 mai 2019, Mme Shirley Claveau, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité la documentation relative aux Journées de la Culture 2019.
- 16) Le 23 mai 2019, MM. Gérald Tremblay et Mauril Gaudreault, sollicitant l'aide financière de la Municipalité pour la mise sur pied de la Fondation Gérald Linteau.
- 17) Le 23 mai 2019, Mme Patricia Bouchard, directrice de la Formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité une demande de prêt de local pour permettre d'offrir des services de proximité à la population de Saint-David-de-Falardeau.

- 18) Le 23 mai 2019, Mme Claudine Cook, directrice générale de la Société de la Sclérose latérale amyotrophique du Québec, invitant la Municipalité à témoigner son appui à la cause dans le cadre du Mois de sensibilisation à la SLA qui se tiendra pendant tout le mois de juin.
- 19) Le 22 mai 2019, M. Serge Guay, président pour l'Association des propriétaires du lac Clair, sollicitant de la Municipalité un appui financier de 1 000 \$ pour aider aux activités de sensibilisation de cette association auprès de ses membres.
- 20) Le 24 mai 2019, M. Alain Lévesque, président de l'Association des gais et des lesbiennes du Saguenay-Lac-Saint-Jean, remerciant les municipalités ayant participé à la Journée contre l'homophobie et la transphobie qui s'est tenue le 17 mai dernier.
- 21) Le 27 mai 2019, M. Aldé Gauthier, coordonnateur de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire, transmettant à la Municipalité un modèle de résolution d'appui à adopter relative à l'alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier.
- 22) Le 28 mai 2019, le Club Quad Aventure Valin, faisant parvenir à la Municipalité, une demande d'autorisation relative à l'exécution de travaux de sablage, creusage et d'installation de tuyau d'égouttement sur une parcelle de sentier passant sur un terrain appartenant à la Municipalité.
- 23) Le 28 mai 2019, M. Justin Pagé, président de Gémel, invitant la Municipalité, en tant que président d'honneur de la 21<sup>e</sup> édition du festival Saint-Honoré dans l'Vent, à la traditionnelle *Dégustation de Vins de Prestige* qui se tiendra le 13 juin prochain. Coût: 100 \$/personne.
- 24) Le 29 mai 2019, la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, copie d'une correspondance reçue de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay relative au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles.
- 25) Le 29 mai 2019, Mme Christine Dufour, directrice générale de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, copie d'une résolution ayant pour titre *Saines habitudes de vie/Programmes auprès des aînés/Appui à la Municipalité de Saint-Fulgence*.
- 26) Le 30 mai 2019, M. Tommy Tremblay, du CREDD, invitant la Municipalité à participer à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 13 juin 2019.
- 27) Le 30 mai 2019, M. Marc-André Leblanc, du MAMH, informant la Municipalité qu'un montant de 65 491 \$ sera versé dans le cadre du Programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques.

201-2019

**Formation générale des adultes des Rives-du-Saguenay – Prêt de local.**

---

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau mette à la disposition du Centre de formation générale

des adultes des Rives-du-Saguenay, le local situé à l'étage de l'aréna pour permettre d'offrir des services de proximité à la population. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

202-2019

**Appui – Alliance forêt boréale pour la stratégie de protection du caribou forestier.**

---

- CONSIDÉRANT** que le gouvernement a reconnu à la suite du Sommet économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean que "la forêt demeure un pilier majeur de l'économie pour près de la moitié des municipalités de la région";
- CONSIDÉRANT** que la structure économique de 23 municipalités sur les 49 de la région dépend principalement de l'industrie forestière;
- CONSIDÉRANT** que le 3 avril 2019, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a dévoilé les étapes visant à poursuivre les travaux devant mener au dépôt de la stratégie pour les caribous forestiers et montagnards en 2022;
- CONSIDÉRANT** que cette stratégie de protection risque d'avoir des impacts importants sur la possibilité forestière régionale et sur la structure industrielle et entrepreneuriale de la région;
- CONSIDÉRANT** que cette stratégie de protection peut causer la perte de plusieurs centaines d'emplois dans la région du SLSJ;
- CONSIDÉRANT** que le territoire touché par la stratégie de protection du caribou forestier ne concerne qu'une partie de son aire de distribution et qu'aucune intervention de rétablissement n'est prévue au nord de la limite nordique des forêts attribuables;
- CONSIDÉRANT** que dans le contexte des changements climatiques, les forêts situées au nord de cette limite nordique pourraient devenir un habitat important pour le caribou forestier tout en étant aptes à supporter des activités d'aménagement forestier;
- CONSIDÉRANT** que l'aménagement de l'habitat du caribou doit se faire avec une vision à long terme et en concordance avec une stratégie nationale de production du bois telle que proposée par le Forestier en chef du Québec;
- CONSIDÉRANT** que lors de la confection du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023, les communautés forestières n'étaient pas présentes

au sein de l'Équipe de rétablissement du caribou forestier au Québec qui a veillé à l'élaboration dudit plan.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau supporte Alliance forêt boréale dans ses demandes au gouvernement du Québec qui consistent à:

- Procéder à un inventaire des populations de caribou forestier dans la forêt aménagée du Saguenay-Lac-Saint-Jean et rendre disponibles ces résultats;
- Permettre aux représentants des communautés forestières de la région de participer activement aux travaux et comités menant à l'élaboration de la stratégie de protection du caribou forestier;
- Élaborer une stratégie de protection du caribou en concordance avec une stratégie nationale de production du bois qui n'aura aucune incidence négative sur les travailleurs forestiers et sur nos communautés forestières;
- Considérer l'ensemble de l'habitat du caribou forestier pour l'élaboration de la stratégie de protection notamment au nord de la limite nordique des forêts attribuables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**203-2019**

**Club Quad aventure Valin.**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise le Club Quad aventure Valin à effectuer certains travaux correctifs à son sentier sur le lot 6 274 595 appartenant à la Municipalité, le tout sous réserve d'être réalisé dans le respect des normes et des règles de l'art. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**204-2019**

**Saint-Honoré dans l'Vent – Dégustation de Vins de Prestige – Achat de billets.**

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat de 2 billets pour la dégustation de Vins de Prestige dans le cadre de la campagne de financement de Saint-Honoré dans l'Vent au coût de 100 \$ (plus taxes) l'unité. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**Motion de félicitations – Mme Louisa-Maria da Silveira.**

---

Mme la conseillère Sylvie Larouche présente en son nom personnel et aux noms des membres du conseil municipal, une motion de félicitations à l'intention de Mme Louisa-Maria da Silveira relativement au projet Cœur de pomme consistant à mettre en contact les générations via des activités communes entre la Bibliothèque, l'École, les Aînés Falardiens et le Groupe d'action communautaire de Falardeau.

205-2019

**Asphaltage – Courbes du 2<sup>e</sup> Rang.**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec a ciblé dans ses travaux admissibles à certains programmes d'aide l'asphaltage de la portion des courbes du début du chemin du 2<sup>e</sup> Rang;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a fait le resurfacement sur la presque totalité du chemin du 2<sup>e</sup> Rang à l'exception de cette petite section de .5 km;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a 6 résidences dans le 1<sup>er</sup> Rang, 57 dans le 2<sup>e</sup> Rang et 4 au lac Piscine ainsi que l'activité touristique et l'achalandage de 100 000 visiteurs au Zoo de Falardeau et celle du Camping A & L Migneault qui utilisent ce tronçon de route;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des jeunes familles et des activités des cyclistes grandissantes et qu'il est nécessaire de sécuriser les gens utilisant cette route.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau réitère au ministère des Transports du Québec ses attentes d'aide financière pour la correction des courbes du début du 2<sup>e</sup> Rang. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

206-2019

**Procédures – Traitement des plaintes.**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après: le «CM»), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

**CONSIDÉRANT** que rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au Catherine Morissette quant aux modalités de traitement des plaintes.

**POUR CES MOTIFS:**

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte la présente procédure:

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets:

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 Code municipal aurait été assujetti à l'article 935 du Code municipal, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 du Code municipal;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4 - Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 du Code municipal.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur de l'administration et des finances assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante: [d.hudon@villefalardeau.ca](mailto:d.hudon@villefalardeau.ca), ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

#### 5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du Code municipal relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment:

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du Code municipal et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au Code municipal;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au Code municipal, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorisé des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au Code municipal.

#### 6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui:

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou

- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.
7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un "fournisseur unique"

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un "fournisseur unique" si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Formulaire de plainte

Dans le cas d'une plainte faite dans le cadre d'une demande de soumissions publique en cours, la plainte doit être présentée sur le formulaire déterminé par l'AMP.

9. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**207-2019**

**Acceptation des comptes – Au 3 juin 2019.**

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

|  |             |
|--|-------------|
| 36792 - Bell Canada                            | 1 419,72 \$ |
| 36793 - Dépanneur St-David enr.                | 569,67      |
| 36794 - Dumont-Poirier, Catherine Mme          | 497,20      |
| 36795 - Hydro Québec                           | 73,96       |
| 36796 - Hydro Québec                           | 165,56      |
| 36797 - Normandin, Romain M.                   | 80,00       |
| 36798 - Pouliot, Sébastien M.                  | 12,00       |
| 36799 - Saulnier, Yves M.                      | 24,00       |
| 36800 - Tremblay, Gilles M.                    | 24,00       |
| 36801 - Tremblay, Simon M.                     | 650,62      |
| 36802 - Municipalité de Ste-Rose-du-Nord       | 40,00       |
| 36803 - Ass. pour personnes handicapées ABCS   | 300,00      |
| 36804 - Bell mobilité inc.                     | 380,11      |
| 36805 - Hydro Québec                           | 165,56      |
| 36806 - Maison de soins palliatifs du Saguenay | 200,00      |
| 36807 - Parc national des Monts-Valin          | 524,13      |
| 36808 - Tremblay, Rémi M.                      | 12,00       |
| 36809 - Dépanneur St-David enr.                | 503,81      |
| 36810 - Gour-mets (Le)                         | 52,89       |
| 36811 - Dionne, Nicolas M.                     | 289,37      |
| 36812 - Hydro Québec                           | 5 372,15    |
| 36813 - Municipalité de St-David-de-Falardeau  | 184,12      |

|  |           |
|--|-----------|
| 36814 - Regroupement loisirs et sports                 | 210,00    |
| 36815 - Vidéotron S.E.N.C.                             | 141,23    |
| 36816 - Dépanneur St-David enr.                        | 674,43    |
| 36817 - Hydro Québec                                   | 5 503,15  |
| 36818 - Tremblay, Claudette Mme                        | 104,13    |
| 36819 - Lessard, Tremblay, notaires                    | 1 017,31  |
| 36820 - 9245-5120 Québec inc.                          | 1 500,00  |
| 36821 - Association des propriétaires du village alpin | 1 583,34  |
| 36822 - Comité de la pêche blanche                     | 8 750,00  |
| 36823 - Création ébénisterie GBS inc.                  | 1 285,81  |
| 36824 - Déneigement H.P. Grenon inc.                   | 4 767,67  |
| 36825 - JRM excavation                                 | 1 875,00  |
| 36826 - Raymond Munger (1983) inc.                     | 2 808,00  |
| 36827 - Valineige SA                                   | 28 235,50 |
| 36828 - Desrosiers, Colette Mme                        | 64,55     |
| 36829 - Dépanneur St-David enr.                        | 284,09    |
| 36830 - Hydro Québec                                   | 6 495,99  |
| 36831 - Groupe d'action communautaire                  | 200,00    |
| 36832 - JRM excavations                                | 68 594,98 |
| 36833 - Vidéotron S.E.N.C.                             | 223,53    |
| 36834 - 9190-0738 Québec inc.                          | 7 502,12  |
| 36835 - ADT Canada inc.                                | 113,65    |
| 36836 - Allard, Francine Mme                           | 392,51    |
| 36837 - A.P.S.A.M.                                     | 1 638,00  |
| 36838 - Archambault                                    | 78,60     |
| 36839 - Blackburn et Blackburn inc.                    | 534,97    |
| 36840 - Capitale gestion financière                    | 31,80     |
| 36841 - Annulé   | 0,00      |
| 36842 - Annulé   | 0,00      |
| 36843 - Centre du Bricoleur (Le)                       | 1 088,15  |
| 36844 - Centre du camion Procam Saguenay inc.          | 259,41    |
| 36845 - Centre de services partages du Québec          | 1 114,59  |
| 36846 - C.M.P. Mayer inc.                              | 4 662,84  |
| 36847 - Déneigement H.P. Grenon inc.                   | 4 489,77  |
| 36848 - Dicom express                                  | 65,52     |
| 36849 - Duchesne Gaston, entrepreneur                  | 638,12    |
| 36850 - E.J. Turcotte inc.                             | 14 022,79 |
| 36851 - Encreco inc.                                   | 151,66    |
| 36852 - Entretien N. Lemaire                           | 50,00     |
| 36853 - Enviromax inc.                                 | 1 760,27  |
| 36854 - Équipements J. Achard ltée                     | 339,18    |
| 36855 - Éric Painchaud, architecte et associés         | 10 321,89 |
| 36856 - ETL électronique ltée                          | 144,87    |
| 36857 - Eurofins environex                             | 642,85    |
| 36858 - Annulé   | 0,00      |
| 36859 - Excavation Claude Larouche inc.                | 9 859,01  |
| 36860 - Experts-Conseils Aqua Ter-eau inc.             | 3 426,26  |
| 36861 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.         | 37,37     |
| 36862 - Fondation du Cégep de Chicoutimi               | 1 000,00  |
| 36863 - Fonds d'information sur le territoire          | 40,00     |
| 36864 - Fournitures de bureau M.S.                     | 424,63    |
| 36865 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats           | 1 318,48  |
| 36866 - G.D.G. Environnement                           | 22 075,21 |
| 36867 - Gesticonfort inc.                              | 2 056,86  |
| 36868 - Girard, Tremblay, Gilbert, arpenteurs          | 1 189,99  |
| 36869 - Global Ti/Bell                                 | 580,54    |

|  |           |
|--|-----------|
| 36870 - Gromec inc.                              | 741,25    |
| 36871 - Groupe sports inter plus                 | 1 906,07  |
| 36872 - Inter-lignes                             | 1 398,44  |
| 36873 - Laberge, Guérin et associés              | 2 159,90  |
| 36874 - Larouche, Sylvie Mme                     | 44,00     |
| 36875 - Lignes du Fjord inc.                     | 6 018,94  |
| 36876 - Léon-Maurice Villeneuve, excavation inc. | 8 528,27  |
| 36877 - La Maison de l'astronomie P.L. inc.      | 101,12    |
| 36878 - Mallette                                 | 1 253,23  |
| 36879 - Maltais, Lévis M.                        | 1 200,00  |
| 36880 - Ministre des finances                    | 4 139,10  |
| 36881 - Ministère du Revenu du Québec            | 26 508,02 |
| 36882 - Morissette, Catherine Mme                | 30,23     |
| 36883 - MRC du Fjord-du-Saguenay                 | 44 774,21 |
| 36884 - Municipalité de Saint-Honoré             | 4 017,96  |
| 36885 - Nutrinor                                 | 243,76    |
| 36886 - Nutrite belle pelouse                    | 8 588,63  |
| 36887 - Pausematic                               | 281,00    |
| 36888 - Pièces d'autos choc                      | 44,27     |
| 36889 - Pompaction Saguenay                      | 5 247,00  |
| 36890 - Produits B.C.M. Itée                     | 1 763,67  |
| 36891 - Produits sanitaires Lépine inc.          | 1 530,12  |
| 36892 - Le Progrès, Le Quotidien                 | 498,99    |
| 36893 - Quincaillerie Brideco Itée               | 31,02     |
| 36894 - Raymond Munger (1983) inc.               | 9 307,24  |
| 36895 - Receveur général du Canada               | 10 418,60 |
| 36896 - Régie des matières résiduelles           | 1 151,91  |
| 36897 - Robert Boileau inc.                      | 1 875,24  |
| 36898 - Sanidro inc.                             | 13 528,13 |
| 36899 - Sécal instruments inc.                   | 523,14    |
| 36900 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.     | 195,35    |
| 36901 - Société canadienne des postes            | 2 429,36  |
| 36902 - Spécialités YG Itée                      | 139,93    |
| 36903 - S.P.I. sécurité inc.                     | 209,32    |
| 36904 - Station service Mercier et frères inc.   | 5 360,27  |
| 36905 - Stef loisir mécanique                    | 86,23     |
| 36906 - Télénét informatique inc.                | 26,56     |
| 36907 - Thibault et associés                     | 1 264,65  |
| 36908 - Usinage Z.M.M. inc.                      | 282,04    |
| 36909 - Valineige SA                             | 2 991,65  |
| 36910 - Variétés L.C.R. inc.                     | 1 152,51  |
| 36911 - Vincent Rivest, pharmacien inc.          | 92,15     |

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon  
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (20 h 51).**

**Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**

**MME CATHERINE MORISSETTE  
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**